



Communiqué de presse - 21 novembre 2022

LABEL FRET21 : LANCEMENT D'UN LABEL SOUTENU PAR LE GOUVERNEMENT POUR LES CHARGEURS ECO-RESPONSABLES

Face à l'urgence climatique, le secteur des transports accélère sa transition énergétique et écologique : le Programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement – Transport et Logistique), porté par l'ADEME, Eco CO2 et les organisations professionnelles du secteur (AUTF, CGF, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et soutenu par le Gouvernement, lance le label FRET21 pour les chargeurs. Ce dernier matérialise la reconnaissance et la valorisation d'un haut niveau de performance énergétique et environnementale, et de maîtrise des données de l'activité transport et logistique.

Le programme EVE accompagne les entreprises dans la réduction de leur impact environnemental dans leur activité de transport et logistique. Il déploie trois dispositifs à destination des transporteurs (Objectif CO2), des chargeurs (FRET21) et des commissionnaires de transport (EVcom).

Label FRET21 : le label officiel des donneurs d'ordres pour une logistique éco-responsable

Le dispositif FRET21, créé en 2015, accompagne les entreprises agissant en qualité de donneurs d'ordres dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de leur activité transport et permet d'intégrer l'impact des transports dans leur stratégie RSE. A ce jour, 260 entreprises sont engagées.

Désormais, les chargeurs peuvent être labellisés FRET21. Ce label officiel permet de reconnaître et de valoriser un haut niveau de performance énergétique et environnementale, et de maîtrise des données des entreprises de leur activité transport et logistique. Il permet aussi de se positionner par rapport aux meilleures pratiques du secteur. Reconnu par les instances publiques, le label est un atout majeur pour les activités des entreprises.

Il permet de compléter le dispositif FRET21 du Programme EVE et contribue à l'atteinte des objectifs fixés par la France dans sa Stratégie Nationale Bas-Carbone ; pour rappel, celle-ci vise -28% d'émissions de GES d'ici 2030 et la décarbonation complète du secteur du transport en 2050. On constate aujourd'hui que les entreprises engagées dans le dispositif réduisent en moyenne leurs émissions de GES de 9,4%, alors que le seuil minimal demandé est de 5%.

Comment obtenir le Label FRET21 ?

L'entreprise, pour pouvoir prétendre au label, doit répondre à 7 conditions qui permettent de s'assurer de la maturité de la démarche. Ensuite, les données et les pratiques de l'entreprise candidate à la labellisation sont évaluées en 12 critères de notation par des auditeurs indépendants. Qualité des données disponibles, prestataires engagés, part de modes alternatifs à la route et d'énergies décarbonées dans le mode routier... : ces critères de notation sont exigeants et applicables à tous secteurs d'activités.

Une fois sensibilisée à la démarche, l'entreprise se prépare à la construction de son dossier de candidature au label. Elle peut être accompagnée par Eco CO2 ou par un prestataire référencé FRET21. La candidature est ensuite examinée en comité de labellisation par les co-porteurs du programme (ADEME, Eco CO2 et l'AUTF, organisation professionnelle représentant les chargeurs) et le Gouvernement (ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère de la Transition énergétique) afin de valider son obtention.

Le label est attribué pour une durée de 3 ans par le comité de labellisation du programme.

Les premières entreprises labellisées FRET21

A ce jour, 8 entreprises, de taille et de secteur variés, ont déjà atteint un haut niveau de performance qui leur ont permis d'obtenir le label et de valoriser le travail et l'engagement de l'ensemble de leurs équipes : Boulanger, Eqiom, France Boissons, Géo, Leroy Merlin, RSB, Isover et Placo® (groupe Saint Gobain) et Société des Carrières de Vignats et de Normandie.

Certaines d'entre elles sont engagées depuis plusieurs années dans le dispositif FRET21. Soutenues dans leur démarche volontaire de réduction des émissions de GES, elles ont pu disposer d'outils pour mesurer et piloter leurs émissions, d'une méthodologie d'actions et d'un accompagnement personnalisé par des chargés de missions Eco CO2 ou des prestataires référencés FRET21.

D'autres entreprises sont en cours de processus de labellisation d'ici la fin de l'année.



Avec la participation du



ENGAGEMENTS VOLONTAIRES
POUR L'ENVIRONNEMENT
TRANSPORT ET LOGISTIQUE



Pour candidater, les entreprises peuvent prendre contact auprès de l'AUTF ou d'Eco CO2.

Un webinaire de présentation du Label FRET21 est organisé le 6 décembre prochain à 11h00. Pour s'inscrire : <https://app.livestorm.co/eco-co2-1/chargeurs-comment-obtenir-le-label-fret21?type=detailed>

A propos de FRET21 :

Le dispositif FRET21 du programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement – Transport et Logistique) est une démarche volontaire des entreprises agissant en qualité de donneurs d'ordres pour mieux intégrer l'impact des transports dans leur stratégie de développement durable. Les entreprises volontaires signent une charte d'engagement ou sollicitent la labellisation de leur performance et bénéficient d'outils et d'un accompagnement personnalisé sur 3 ans. <https://www.eve-transport-logistique.fr/chargeurs/> - www.fret21.eu

A propos du programme EVE :

Le programme EVE est porté par l'ADEME, Eco CO2 et les Organisations Professionnelles (AUTF, CGF, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et bénéficie du soutien du Gouvernement représenté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et par le ministère de la Transition énergétique. Il est financé par les fournisseurs d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. www.eve-transport-logistique.fr

A propos de l'ADEME :

L'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, est résolument engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, l'ADEME mobilise les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, en leur donnant les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - l'ADEME conseille, facilite et aide au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, l'Agence de la transition écologique met ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de la Transition énergétique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. www.ademe.fr

Service de presse Eco CO2 / Agence Oxygen :

Chloé Raymondeau - chloe.r@oxygen-rp.com - 06.77.01.97.88

